

|   |                               |
|---|-------------------------------|
|  | <b>Compte-Rendu</b>           |
|   | <b>Conseil Municipal</b>      |
|   | <b>Séance du 26 Mars 2021</b> |

L'an deux mille vingt et un, le 26 mars 2021 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

**PRÉSENTS** : M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme BRUNANCHON Annie, M. DEMESSANCE Christophe, Mme QUILLAUD Elodie, M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme FLOURY Clara, M. PARTINICO Jérémy, M. GARRIGUES Jean-Luc, Mme MESPLES Magali, M. NAYRAC Philippe, M. ROMERO Patrick, M. DAROLLES Cédric, M. STRAUS Christophe, Mme SAJDAK Sophie.

**Secrétaire** : Monsieur NAYRAC Philippe

**COMPTE RENDU** :

1/ Approbation compte rendu du conseil municipal du 26 février 2021.

- *Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.*

2/ Délibération n° 2021-12 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées portant sur la compétence incendie.

Monsieur le Maire indique que la CCBA détient la compétence incendie. Il est nécessaire d'intégrer les communes de l'ex-CCLAG (Auribail, Beaumont-sur-Lèze, Lagardelle-sur-Lèze, Le Vernet et Venerque) afin de se mettre en conformité avec les statuts. A cet effet, à compter de 2021, la CCBA paiera les contributions SDIS des Communes citées ci-dessus et minorera en contrepartie leur attribution de compensation pour un montant arrêté à celui des contributions qu'elles ont versées en 2020.

Monsieur le Maire précise que la CLECT a ainsi déterminé à l'unanimité le montant des attributions de compensation à retenir de la manière suivante :

- Auribail : - 2 300.72 €
- Beaumont sur Lèze : - 19 939.63 €
- Lagardelle sur Lèze : - 32 597.27 €
- Le Vernet : - 27 106.73 €
- Venerque : - 33 018.92 €
- 

*Le Conseil Municipal approuve le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT du 19 novembre 2020 relatif au transfert de charges pour la compétence incendie des communes de : Auribail, Beaumont-sur-Lèze, Lagardelle-sur-Lèze, le Vernet et Venerque.*

3/ Délibération n° 2021-13 : Vente partie de la parcelle B 786 mitoyenne à la parcelle B 769 - Domaine de Julia

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2021-05 relatif à l'intégration dans le domaine privé de la Commune les voiries et réseaux du Lotissement Domaine de Julia – Tranche 1. Il donne lecture du courrier des propriétaires de la parcelle B 769 sise 13 allée de Julia à Grazac proposant d'acquérir la parcelle B 786

mitoyenne à leur parcelle. En effet, celle-ci faisant partie de l'intégration dans le domaine privé de la Commune et aucun entretien n'a été effectué jusqu'à ce jour.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette demande et de vendre cette partie de voirie à l'euro symbolique.

***Le Conseil Municipal approuve la demande d'acquisition de la parcelle B 786 (partie mitoyenne à la parcelle B 769) et accepte la proposition de vente à l'euro symbolique.***

**4/ Délibération n° 2021-14 : Repose des appareils « Voltana » en divers secteur de la Commune suite aux travaux d'effacement de réseaux aux lieux dits « Bézinat » et « Bernadou ».**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la Commune en date du 24/01/2020 concernant la repose des appareils « Voltana » en divers secteurs de la Commune, suite aux travaux d'effacement de réseaux aux lieux dits « Bézinat » et « Bernadou », le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

➤ **Dépose / Repose des Voltanas :**

- Repose de 6 appareils d'éclairage public modèle Voltana, posés dans le cadre de l'affaire 6 AS 15 et déposés suite aux travaux d'effacement de réseaux aux lieux dits « Bézinat » et « Bernadou » (6 AS 134 – 135 – 136) :  
Route du Goutail : PL 12, 13,14 et 16 et Plaine de la Bourdette : PL 185 ET 186

➤ **Nouveau PL**

- Repose de l'ancien PL 12 (SHP) sur support béton situé Route de Caujac.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

|                          |   |              |
|--------------------------|---|--------------|
| <input type="checkbox"/> | TVA (récupérée par le SDEHG)                  | 491 €        |
| <input type="checkbox"/> | Part SDEHG                                    | 1 996 €      |
| <input type="checkbox"/> | <b>Part restant à la charge de la Commune</b> | <b>632 €</b> |

---

TOTAL 3 119

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.***

**5/ Délibération n° 2021-15 : Remboursement frais avancés par Monsieur LORRAIN**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur LORRAIN a dû procéder au paiement par carte bancaire pour des achats (Onduleur et batterie plomb) pour la mise en place d'une alarme aux ateliers municipaux.

Il présente la facture pour un montant de 25.39 € de l'entreprise OHM EASY correspondant à l'achat de la batterie plomb et la facture pour un montant de 128.90 € de l'entreprise MICROBATT correspondant à l'achat de l'onduleur et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer pour ces remboursements.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la facture de OHM-EASY pour un montant de 25.39 € et le remboursement de la facture de MICROBATT pour un montant de 128.90 € à Monsieur LORRAIN.***

**6/ Délibération n° 2021-16 : Vote du Compte Administratif 2020**

Est nommé comme président de séance Jean-Luc Lorrain.

Monsieur Le Maire sort de la salle du Conseil.

Monsieur LORRAIN, après avoir diffusé le document retraçant le CA, demande s'il y a des questions concernant le compte administratif 2020.

Il propose de le mettre au vote.

***Celui-ci est voté avec 14 voix pour et 1 voix d'abstention.***

## 7/ Délibération n° 2021-17 : Approbation du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire présente le compte de gestion, qui correspond au compte administratif 2020.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité*

## 8/ Délibération n° 2021-18 : Affectation de résultat

Monsieur le Maire indique le résultat du fonctionnement de l'exercice 2020 soit **51 595.75 €** et propose d'affecter en investissement le montant de **31 595.75 €** et en fonctionnement le montant de **20 000.00 €**.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité*

## 9/ Délibération n° 2021-19 : Créances éteintes suite à liquidation de la SARL LUNIC.

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la SARL LUNIC (ancien gérant du restaurant « la Folle Folie » de GRAZAC est en liquidation judiciaire depuis le 24/07/2018 et clôturée pour insuffisance d'actifs depuis le 01/02/2019.

Compte tenu de cette clôture, les créances pour un montant de 1030.25 € sont éteintes et doivent être comptabilisées dans le budget de la Collectivité à l'article 6542.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire ces créances au budget.

*Le Conseil Municipal approuve la clôture des créances de la SARL LUNIC et autorise Monsieur le Maire à inscrire au budget la somme de 1030.25*

## 10/ Délibération n° 2021-20 : Intégration dans le domaine privé de la Commune les voiries et réseaux du Lotissement Domaine de Julia – Tranche 1 - Parcelle B 750

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2021-05 concernant l'emprise foncière citée ci-dessous à intégrer dans le domaine privé de la Commune :

- Parties communes :
  - Parcelle EC1 / réf. Cadastrale : B-0785 pour un volume de 1929 m<sup>2</sup>
    - Voirie principale dénommée « Allée de Julia » desservant l'entrée du lotissement via tranche 1 et tranche 2
  - Parcelle EC2 / réf. Cadastrale : B-0786 pour un volume de 5828 m<sup>2</sup>
    - Voirie de desserte dénommée « Allée de Julia » desservant l'intégralité des lots de la tranche 1, y compris rond-point et dessertes attenantes du rond-point.
  - Parcelle EC3 / réf. Cadastrale : B-0787 pour un volume de 853 m<sup>2</sup>
    - Voirie de desserte des lots 46,44, 43 et 42 et contournement de l'ilot formé des lots 41 et 45, dénommée « Rue du Pesquiès ».
  - Parcelle EC4 / réf. Cadastrale : B-0788 pour un volume de 2300 m<sup>2</sup>
    - Foncier réservé au « bassin de rétention ».

La parcelle 0B n° 750 pour un volume de 5064 m<sup>2</sup> : emplacement des installations de poste de refoulement du réseau d'assainissement, avec une partie en espace boisé classé (EBC) a été oubliée dans la précédente délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

*Le Conseil Municipal accepte de rajouter la parcelle 0B 750 pour un volume de 5064 m<sup>2</sup> en complément de la délibération n° 2021-05.*

## 11/ Questions et informations diverses

- **Associations** : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander un courrier aux associations pour le renouvellement de leurs subventions avant le vote du BP – Le Conseil Municipal approuve.
- **Demande création de 2 accès Impasse de la Bourdette** : Le Conseil Municipal accepte tout en inscrivant des réserves : réglementation sur le stationnement sur voiries et création d'une place de midi.
- **Etat de la Route de Caujac** : Rdv le lundi 29 mars 2021 avec les sociétés EIFFAGE et LAURIERE.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 00h00

\*\*\*\*\*

## LISTE EMARGEMENT

|                          |                       |                            |
|--------------------------|-----------------------|----------------------------|
| M. ZDAN Michel           | M. LORRAIN Jean-Luc   | Mme BRUNANCHON Annie       |
|                          |                       |                            |
| M. DEMESSANCE Christophe | Mme QUILLAUD Elodie   | M. DAROLLES Cédric         |
|                          |                       |                            |
| Mme SAJDAK Sophie        | M. PARTINICO Jérémy   | M. DA SILVA CORREIA Manuel |
|                          |                       |                            |
| Mme FLOURY Clara         | M. GARRIGUES Jean-Luc | M. NAYRAC Philippe         |
|                          |                       |                            |
| M. STRAUS Christophe     | Mme MESPLES Magali    | M. ROMERO Patrick          |
|                          |                       |                            |